



Règlement - Tournoi de pétanque

Article 1 - Les matchs se jouent en doublette, c'est-à-dire par équipe de 2. (possibilité de créer une doublette sur place si possible).

Article 1 bis – Age minimum 6 ans (Il doit être sous la responsabilité d'un adulte).

Article 2 - Chaque joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe.

Article 3 - Chaque joueur dispose de 3 boules. (l'organisateur ne prêtera pas de boules)

Article 4 - L'organisation sportive sera établie en fonction du nombre de participants, et par tirage au sort.

Article 5 - L'équipe qui lancera le cochonnet choisit le point de départ en traçant sur le sol un demi-cercle que personne ne pourra dépasser.

Article 6 - Le cochonnet doit se trouver entre 6 mètres minimum et 10 mètres maximum, et au minimum à 50 cm des bords du terrain.

Article 7 - Tant que le point est à une équipe, c'est l'autre qui joue tant qu'elle n'a pas repris le point.

Article 8 - Si le cochonnet touche le bord du terrain ou sort des limites, la manche en cours est à rejouer.

Article 9 - Si une ou plusieurs boules touchent le bord du terrain ou sort des limites, elles sont annulées et doivent être retirées du terrain.

Article 10 - L'équipe qui marque le point est celle qui à la boule la plus proche du cochonnet. Si deux boules les plus proches appartiennent à la même équipe, celle-ci se verra attribuer deux points. Et ainsi de suite avec trois boules, quatre, cinq, six.

Article 11 - Les parties seront jouées au temps, en fonction du nombre de doublettes. A la fin de ce temps, l'équipe totalisant le plus de points gagne le match.

Article 12 - En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les 2 équipes se départagent de la manière suivante :

1) Déposer le cochonnet à 8 mètres de distance

2) Un joueur de chaque équipe se place côte à côte et lance simultanément une boule, la plus proche du cochonnet détermine l'équipe gagnante.

Article 13 - Les gagnants et les perdants continueront le tournoi en fonction de la formule sportive déterminée pour le tournoi.

Article 14 - Les équipes devront s'auto-arbitrer. En cas de litige, un juge arbitre viendra les départager.

Article 15 - Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 16 - Les responsables des équipes participent à la bonne marche du tournoi en faisant respecter ces règles par leurs joueurs

Article 17 - En cas d'annulation, merci d'appeler le service des sports au 0472451677 en précisant le nom de la doublette

Nous vous souhaitons un bon tournoi sous le signe du Fair Play.

Les organisateurs de Bel été à Meyzieu